

Le 21 mai 2024

**Décision de la Présidente  
n° 41-2024**

**Objet :  
Construction d'un bâtiment  
agricole collectif – lot 2 : gros  
œuvre  
Avenant n° 1**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
  - Considérant le marché relatif à la construction d'un bâtiment agricole collectif – lot 2 : gros œuvre n° 20230902 notifié en date du 1er/02/2024,
  - Considérant le coût supplémentaire à prendre en compte suite à contraintes extérieures aux parties pour poursuivre la construction du bâtiment ;

### **DECIDE**

**Article 1 :**

- D'approuver l'avenant n°1 par lequel des travaux supplémentaires sont ajoutés au montant forfaitaire du marché.

**Article 2 : MONTANT**

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 303 727,29 €
- Montant TTC : 364 472,75 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 20 983,80 €
- Montant TTC : 25 180,56 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,91%

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 324 711,09 €
- Montant TTC : 389 653,31 €

- D'autoriser la Présidente à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution ;

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le

La Présidente,